

# Assurance Automobile

NOUS INVITONS NOTRE AIMABLE CLIENTELE DE NOUS DECLARER LES SINISTRES DES LEURS SURVENANCES ET NE DOIVENT PAS DEPASSERE CINQ JOURS. EN CAS DE VOL, LE DELAI NE DOIT PAS DEPASSE 24 HEURES ET LES AUTORITES DE POLICE DOIVENT ETRE AVERTI IMMEDIATEMENT.

## **S'IL VOUS ARRIVE UN ACCIDENT MATERIEL ENGAGEANT VOTRE RESPONSABILITE :**

VOUS NOUS REMETTREZ LE CONSTAT AMIABLE OU PV DE LA GENDARMERIE.

## **S'IL VOUS ARRIVE UN ACCIDENT OU VOTRE RESPONSABILITE EST DEGAGEE ET VOUS BENEFICIEZ DE LA GARANTIE « DOMMAGES AU VEHICULE » VOUS NOUS REMETTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

CONSTAT AMIABLE OU P.V DE LA GENDARMERIE, NOUS VOUS DESIGNERONS IMMEDIATEMENT UN EXPERT POUR EVALUER LES DEGATS. APRES EXAMEN DE VOTRE VEHICULE PAR CE DERNIER, ET DES RECEPTION DU RAPPORT D'EXPERTISE ET LA FACTURE, NOUS ETABLIRONS UNE QUITTANCE D'INDEMNISATION DEDUCTION FAITE DE LA FRANCHISE DE LA VETUSTE ET DE L'EPAVE EN CAS DE PERTE TOTALE DU VEHICULE. LE REGLEMENT VOUS SERA REMIS APRES SIGNATURE ET LEGALISATION DE LA QUITTANCE D'INDEMNISATION PAR VOS SOINS.

## **SI VOUS NE BENEFICIEZ PAS DE LA GARRANTIE « DOMMAGES AU VEHICULE »**

VOUS PRENEZ EN CHARGE LES DOMMAGES SUBIS A VOTRE VEHICULE ET NOUS PROCEDERONS AU CLASSEMENT DU DOSSIER SANS SUITE. PAR CONTRE SI VOTRE RESPOSABILITE EST PARTIELLEMENT ENGAGEE ET VOUS BENEFICIEZ DE LA GARANTIE « DOMMAGEZ AU VEHICULE » VOUS NOUS REMETTEZ :

- CONSTAT AMIABLE OU P.V DE LA GENDARMERIE, AFIN DE VOUS DESIGNER UN EXPERT, APRES EXAMEN DE VOTRE VEHICULE PAR CE DERNIER, ET DES RECEPTION DU RAPPORT D'EXPERTISE ET LA FACTURE, NOUS VOUS REMETTONS UNE QUITTANCE D'INDEMNISATION DEDUCTION FAITE DE LA FRANCHISE DE LA VETUSTE ET DE L'EPAVE EN CAS DE PERTE TOTALE DU VEHICULE. LE REGLEMENT VOUS SERA REMIS APRES SIGNATURE ET LEGALISATION DE CETTE PIECE.

## **SI VOTRE RESPONSABILITE EST TOTALEMENT DEGAGEE VOUS NOUS REMETTEZ :**

CONSTAT AMIABLE OU P.V DE LA GENDARMERIE, AFIN DE VOUS DESIGNER UN EXPERT. APRES EXAMEN DE VOTRE VEHICULE PAR CE DERNIER, ET DES RECEPTION DU RAPPORT D'EXPERTISE ET LA FACTURE, NOUS VOUS REMETTONS UNE QUITTANCE D'INDEMNISATION DEDUCTION FAITE DE LA VETUSTE. LE REGLEMENT VOUS SERA REMIS APRES SIGNATURE ET LEGALISATION DE LA CETTE PIECE.



## **EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL, VEUILLEZ NOUS REMETTRE :**

- DECLARATION DU SINISTRE INDIQUANT LA DATE, L'HEURE, LE LIEU ET LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT.
- RECEPISSE DU P.V. D'ENQUETE OU P.V. S'IL EST ETABLI PAR LES AUTORITES LOCALES.

→SI VOUS BENEFICIEZ DE LA GARANTIE DEFENSE ET RECOURS ET VOUS ETE POURSUIVI PAR LE PARQUET NOUS ENGAGEONS UNE PROCEDURE DE DEFENSE.

→SI VOUS ETE RESPONSABLE VOTRE ASSUREUR INDEMNISE L'ADVERSAIRE PAR LE BIAIS D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE OU AMIABLE.

→Si VOUS N'ETE PAS RESPONSABLE VOUS SEREZ INDEMNISE PAR L'ASSUREUR DE VOTRE ADVERSAIRE PAR LE BIAS D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE OU AMIABLE. DANS LE CAS OU

VOUS BENEFICIER DE LA GARANTIE DEFENSE ET RECOURS.

■ **ACCIDENT CORPOREL DES PERSONNES TRANSPORTEES :**

■ **IL NOUS FAUT :**

- UNE DECLARATION REGULIERE DE L'ACCIDENT.
- CERTIFICAS MEDICAL INITIAL.
- JUSTIFICATIONS DES FRAIS MEDICAUX ENGAGES.
- CERTIFICAT DE GUERISON.

UNE FOIS VOTRE DOSSIER EST COMPLET, NOUS VOUS DIRIGEONS VERS UN MEDECIN CONSEIL DE LA COMPAGNIE POUR UNE CONTRE VISITE MEDICALE. A RECEPTION DU RAPPORT MEDICAL, NOUS VOUS REMETTONS UNE QUITTANCE D'INDEMNISATION A SIGNER ET LEGALISER POUR REGLEMENT.

**EN CAS DE BRIS DE GLACES**

- DECLARATION REGULIERE DE L'ACCIDENT.
- PHOTOS DE LA VITRE BRISEE.
- ORIGINAL DE LA FACTURE DE REPARATION.

→ DES RECEPTION DE CES DOCUMENTS NOUS PROCEDERONS A L'ETABLISSEMENT DE LA QUITTANCE D'INDEMNISATION DEDUCTION FAITE DE LA FRANCHISE. ET VOUS REMETTONS LE REGLEMENT APRES SIGNATURE ET LEGALISATION DE CE DOCUMENT PAR VOS SOINS.



■ **EN CAS DE VOL**

VOUS DEVEZ NOUS DECLARER LE VOL DANS UN DELAI MAXIMUM DE 24 HEURES A PARTIR DU MOMENT OU VOUS EN AVEZ EU CONNAISSANCE ET AVOIR FAIT VOTRE DECLARATION AUPRES DES AUTORITES LOCALES. NOUS FOURNIR :

L'ORIGINAL DU RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE.  
PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE.

SI DANS UN DELAI DE 30 JOURS VOUS NE RETROUVEZ PAS VOTRE VOITURE, VOUS NOUS REMETTEZ :

LES DOUBLES DES CLEFS DE LA VOITURE

L'ORIGINAL DE LA CARTE GRISE

L'ATTESTATION DE VIGNETTE.

L'ATTESTATION DE FIN OU DE CONTINUATION DES RECHERCHES DELIVREE PAR LES AUTORITES LOCALES.

DOCUMENT DE CESSION DU VEHICULE,

CARTON GRIS DE VENTE NORMALE SIGNE ET LEGALISE ET LA FEUILLE JAUNE SIGNEE.

NOUS DESIGNONS UN EXPERT POUR ETABLIR UN RAPPORT D'APPRECIATION DE LA VALEUR VENALE DU VEHICULE VOLE. VOTRE ASSUREUR PROCEDERA AU REGLEMENT AU VU DU RAPPORT D'EXPERTISE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A DATER DE LA DECLARATION DU SINISTRE → A

➔ **SI LE VEHICULE EST RETROUVE, IL FAUT NOUS AVISER IMMEDIATEMENT.**

**EN CAS DE DOMMAGES PARTIELS SUR VOTRE VEHICULE** SUITE A UNE TENTATIVE DE VOL, NOUS FOURNIR :

- L'ORIGINAL DU RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE. NOUS DESIGNONS IMMEDIATEMENT UN EXPERT POUR AVALUER LES DEGATS. APRES REPARATION DU VEHICULE NOUS FOURNIR LA FACTURE DE REPARATION EN DOUBLE EXEMPLAIRE DUMENT ACQUITTEE. UNE QUITTANCE D'INDEMNISATION VOUS SERA REMISE CONFORME AUX CONCLUSIONS DU RAPPORT D'EXPERTISE POUR SIGNATURE ET LEGALISATION POUR REGLEMENT.

➔ EN CAS DE VOL DE POSTE RADIO SANS DEPLACEMENT NI TENTATIVE DE DEPLACEMENT DU VEHICULE LE DOSSIER EST CLASSE SANS SUITE. SI C'EST AVEC DEPLACEMENT, ET LORSQUE LA VALEUR DU POSTE NOUS AETE DECLAREE AU MOMENT DE LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE, NOUS REMETTRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE+ DEVIS DE REMPLACEMENT.  
NOTRE EXPERT SE DEPLACERA POUR CONSTATER L'EFFRACTION DU VEHICULE ET LE DEPLACEMENT OU LA TENTATIVE DE DEPLACEMENT DU VEHICULE. LE REGLEMENT SEFERA AU VU DU RAPPORT D'EXPERTISE ET DE LA QUITTANCE SIGNEE ET LEGALISEE.



■ **EN CAS D'INCENDIE.**

- DECLARATION DE L'INCENDIE.

■- RECEPISSE D'INTERVENTION DES SERVICES DE LA PROTECTION CIVILE ET DES AUTORITES DE POLICE LE CAS ECHEANT. AU VU DE CES DOCUMENTS NOTRE EXPERT EVALUERA LES DEGATS. VOUS DEVEZ NOUS FOURNIR LA FACTURE DE REPARATION EN ORIGINAL DUMENT ACQUITTE. VOTRE ASSUREUR PROCEDERA IMMEDIATEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE LA QUITTANCE A SIGNER ET LEGALISER POUR REGLEMENT.